



Charte des usages du Domaine de SYBIROL

Protéger le Domaine de SYBIROL dans toutes ses dimensions

Le Domaine de SYBIROL constitue l'un des rares témoins intègre dans ses dimensions architecturales, paysagères et fonctionnelles des domaines de villégiature qui émaillent la grande périphérie bordelaise et dont l'expression la plus prestigieuse était liée à leur implantation en première ligne des coteaux de Garonne.

Ces témoins sont la chartreuse et ses communs, le parc romantique dessiné dans les traces du parc régulier hérité du XVIIIe et les nombreuses fabriques qui ponctuent sa découverte : le belvédère, l'ermitage, le bassin rafraîchissoir et la serre aux orchidées pour les plus remarquables.

Pour toutes ces raisons, le Domaine de SYBIROL est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis le 26 octobre 2000. Cette inscription protège « le logis, les dépendances disposées autour d'une cour, le bassin avec sa citerne, la fontaine, le belvédère du XIXe siècle, l'ermitage, les trois portails avec les murs de clôture anciens, le parc dessiné par le paysagiste Fischer » (source : Notice Mérimée). Il est également inclus depuis 1947 dans le site inscrit au titre de la loi de 1930 des Coteaux boisés » de Floirac.

Ces deux protections reconnaissent un intérêt public national à la protection du domaine de SYBIROL et de son intégrité, recouvrant toutes ses composantes matérielles, bâties et végétales.

Le projet de Charte des usages du Domaine de SYBIROL porté par l'Association des Amis du Domaine de Sybirol propose, elle, de s'emparer de la dimension immatérielle de ce patrimoine exceptionnel en définissant collectivement les conditions d'une occupation du domaine respectueuse de l'esprit de lieux propre à SYBIROL : la villégiature sur les coteaux de Garonne.

La villégiature au Domaine de SYBIROL ?

Isabelle DUHAU, dans *Les insulaires de la vie francilienne : villégiateurs un jour, villégiateurs toujours* définit la villégiature comme « un séjour de repos à la campagne, au bord de la mer, à la montagne, dans un lieu de plaisance ou de tourisme. Il est emprunté à l'italien *villegiare*, action de séjourner dans sa maison de campagne pour s'y reposer ou s'y divertir, lui-même dérivant de villa. » La villégiature est ainsi un mode de vie, un « séjour » temporaire à la campagne pour quitter la ville. Pour Daniel RABREAU dans *Maisons de campagne en bordelais (XVIe – XIXe siècles)*, c'est la recherche d'un art de vivre ailleurs, par hygiène mentale et physique, pour le bien moral, civique, de la cité, sans doute. » Le retrait en campagne permet de quitter les obligations de représentation en ville, de rechercher un repos et des occupations plus libres, à vocation champêtres. L'agrément et le divertissement sont de mise : la chasse, les promenades, les jeux de plein air, les fêtes et les cérémonies familiales.

Ces quelques définitions permettent d'identifier quelques principes clefs :

- la villégiature est un séjour, temporaire et régulier ;
- la villégiature est un privilège, en retrait du rythme de la société et des obligations ;
- la villégiature est un art de vivre, fondé sur le repos et le divertissement.



Dans un lieu comme le Domaine de SYBIROL qui en a conservé l'écrin bâti et paysager, la villégiature offre une réponse à des enjeux contemporains. Si elle était un mouvement de fermeture dédié à une classe sociale privilégiée, elle peut devenir une ouverture, un nouveau privilège donné au plus grand nombre où serait offerte l'occasion de prendre le temps d'accéder à des événements culturels, à une sensibilisation aux enjeux environnementaux, ou tout simplement à un moment hors du temps, réservé à la seule contemplation.

Un moment clé, Le projet de transmission

Aujourd'hui, le Domaine de SYBIROL connaît un profond bouleversement. Son identité s'est construite, génération après génération au gré des propriétaires qui l'ont protégé, aimé et transformé et des concepteurs qui ont inscrit leurs projets sur le site. Il y a trouvé une forme, mais également un esprit, une âme que nous pouvons ressentir aujourd'hui et qui en font un témoin précieux. Pour obtenir ce résultat, et sans parler du château de Feuillas antérieur, depuis le XVIIIe siècle, pas moins d'une dizaine de générations se sont succédé sans interruption, abandon ou désamour. Cette histoire de relation intime entre SYBIROL et des propriétaires privés s'achève avec la transmission en 2016 du Domaine à la commune de Floirac.

En devenant public, SYBIROL sera protégé dans sa forme. Il ne subira plus les aléas qui ont conduit tellement de ces chartreuses soumises à la pression foncière à disparaître. Mais le garder vivant, animé, suppose d'y développer des usages et des fonctions qui soient cohérents avec sa forme et son esprit. Ni coquille vide muséifiée, ni espace public protéiforme et neutre, SYBIROL doit trouver un moyen de s'ouvrir au public sans y perdre son âme : une expérience de villégiature, mais accessible à tous, un paradoxe, un objectif passionnant !

Ceci est l'objet de la présente charte.

Des principes portés par l'association des Amis du Domaine de SYBIROL

L'association des Amis du Domaine de SYBIROL fondée en septembre 2018 porte et co-signe cette charte avec l'ensemble des signataires. Elle a pour objet :

- **la promotion, la valorisation et l'animation du Domaine de Sybirol sur les plans culturel, patrimonial, écologique et environnemental ;**
- **la coordination d'événements en relation avec les publics.**

Ainsi, L'association est la garante d'une occupation respectueuse de l'esprit des lieux propre au Domaine de SYBIROL. Celui-ci est une invitation à une forme de respect implicite, non dicté par des interdits, mais librement consenti par les visiteurs.

Cette expérience respectueuse repose sur la proposition d'une visite privilégiée, hors du temps, à des personnes invitées en petit nombre sur le Domaine pour des événements proposés en résonance avec le lieu. Il s'agit là d'un détournement volontaire de la dimension fermée et exclusive de la villégiature pour une ouverture à tous, mais limitée et ponctuelle.

Pour faire face à ce défi collectif, la *Charte des usages du Domaine de SYBIROL* propose des engagements communs adoptés par les signataires, les gestionnaires et les visiteurs.



Engagement des signataires de la charte :

Nous, signataires de la *Charte des usages du Domaine de SYBIROL*, souscrivons aux principes énoncés et nous engageons au respect des articles suivants :

. Article 1

Pour garantir une expérience privilégiée et respectueuse du site, les visites sont nécessairement encadrées, accompagnées et limitées à des groupes restreints.

. Article 2

Pour préserver l'esprit de villégiature propre au Domaine de SYBIROL, les événements et manifestations sont pensés en résonance avec les lieux, tant la chartreuse que le parc d'agrément dessiné par Fischer.

. Article 3

Pour permettre l'ouverture à tous, les tarifs sont les plus accessibles possibles.

. Article 4

Pour conserver la cohérence du projet de valorisation culturelle, patrimoniale, écologique et environnementale, les demandes de reconnaissances, les labels ou les partenariats éventuels sont cohérents avec le projet de transmission et l'esprit des lieux.

. Article 5

Pour transmettre ce patrimoine exceptionnel dans toutes ses dimensions, les interventions matérielles sur le parc et la chartreuse, permanentes ou éphémères, sont réalisées dans des conditions d'excellence patrimoniale, paysagère et environnementale. Toute intervention s'adapte au site ou à la chartreuse, et non l'inverse.

. Article 6

Pour diffuser l'esprit des lieux propre au Domaine de SYBIROL, l'accent est mis sur la dimension artistique et pédagogique, la médiation par l'art, le patrimoine et l'environnement.

. Article 7

Pour maintenir la quiétude des lieux, les fonctions supports des événements ou des manifestations comme le stationnement par exemple sont gérées hors les murs, sur la voie publique.

Domaine de SYBIROL, le **11 juin 2023**

Les signataires